



RCS : MACON  
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00255  
Numéro SIREN : 491 006 946  
Nom ou dénomination : 2 C B

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2013 sous le numéro de dépôt A2013/000986



195868

**Dénomination :** 2 C B  
**Adresse :** la Mouge 71260 la Salle -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2006B00255  
**n° d'identification :** 491 006 946  
**n° de dépôt :** A2013/000986  
**Date du dépôt :** 14/05/2013

**Pièce :** procès-verbal d'assemblée générale du 17/04/2013



195868

**2 CB**

**Dépôt au Greffe le :**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 3 000 euros  
Siège social : La Mouge  
71260 LA SALLE  
491 006 946 RCS MACON

**14 MAI 2013**  
**TRIBUNAL de COMMERCE**  
**de MÂCON**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 17 AVRIL 2013**

Le dix sept avril deux mil treize à 15h30, à La Salle (71260) – La Mouge,

**La société FINANCIERE DE ROZIER**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €uros, dont le siège social est situé à LA MOUGE, 71 260 LA SALLE, immatriculée au RCS de MACON sous le numéro°495 046 294

Propriétaire de la totalité des 3 000 parts de 1 euro composant le capital social de la Société 2CB,

Associée unique de ladite société,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

La société LPG France, en la personne de Monsieur Thierry COULOUVRAT, et Monsieur Jean-Pierre BRUNEL ont fait part, par courriers, de leur intention de démissionner de leur mandat de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Il convient par conséquent de procéder à leur remplacement.

L'associé unique propose les remplacer par :

- la Société CORCEP, représentée par Monsieur André FRANK, 51 avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Monsieur Philippe RISPAL, 360 avenue Victor Hugo à Valence (26000), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Remplacement des Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs

**PREMIERE DECISION : REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'associé unique, en raison de la démission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, décide de nommer, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2012 :

- la Société CORCEP, représentée par Monsieur André FRANK, 51 avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société LPG France, démissionnaire ;
- Monsieur Philippe RISPAL, 360 avenue Victor Hugo à Valence (26000), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BRUNEL, démissionnaire ;

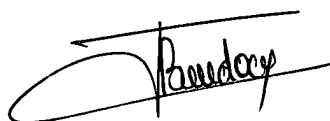
pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

**DEUXIEME DECISION : POUVOIRS**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



1 b